AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0380
FR0004157428-FS0098

7 février 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

OCTO TECHNOLOGY

(Alternext)

Par courrier reçu le 6 février 2017, la société par actions simplifiée Accenture Digital France Holdings[1] (118 avenue de France, 75013 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 janvier 2017, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société OCTO TECHNOLOGY et détenir, directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés Pach Invest et Octoman qu'elle contrôle, 4 532 765 actions OCTO TECHNOLOGY représentant autant de droits de vote, soit 94,88% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% actions	Droits de vote	% droits de vote
Accenture Digital France Holdings	2 570 442	53,80%	2 570 442	53,80%
Pach Invest	1 612 323	33,75%	1 612 323	33,75%
Octoman	350 000	7,33%	350 000	7,33%
Total Accenture plc	**4 532 765**	**94,88%**	**4 532 765**	**94,88%**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions OCTO TECHNOLOGY dans le cadre de l'offre publique d'achat visant les titres OCTO TECHNOLOGY[3].

Le déclarant a précisé détenir, en application de l'article 223-14 III et IV du règlement général, 2 860 621 bons de souscription d'action (« BSA[4] ») OCTO TECHNOLOGY, soit 97,46% des 2 935 268 BSA en circulation.

[1] Société détenue à 100% par la société Accenture Holdings France SAS (elle-même contrôlée par la société Accenture Plc).
[2] Sur la base d'un capital composé de 4 777 408 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. D&I 217C0279 du 26 janvier 2017.
[4] BSA cotés exerçables à tout moment jusqu'au 15 juin 2020. 9 bons de souscription d'actions permettent de souscrire à 1 action nouvelle OCTO TECHNOLOGY au prix de 7 €.